

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2022

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
 - en exercice : 10
 - qui ont pris part à la séance : 09
 - votants : 09

Date de convocation : 08/09/2022

Date d'affichage : 08/09/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quinze septembre deux mil vingt-deux à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –COEUILLET
 Christophe – DI BENEDETTO Vincent

Absent excusé : Mr VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Objet : Délibération portant suppression du poste Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 07 juin 2022,

Vu la délibération n° 23-2022 du 23 juin 2022 concernant la création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe suite à un avancement de grade, il convient de supprimer le poste correspondant,

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, **DECIDE :**

1. De supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 24 heures
2. De modifier comme suit le tableau des emplois :

| Fonction/Emploi | Grade | Catégorie | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
|----------------------|--|-----------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Secrétaire de Mairie | Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 0 | 24 |
| | Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe | C | 0 | 1 | 24 |

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

